



AU 1^{ER} JANVIER 2021

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

AUX PROFESSIONNELS

ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES


Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2021.

La Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾**

Les prix sont exprimés hors taxe (HT). Les commissions et tarifs lorsqu'ils sont soumis à la TVA sont exprimés en euros TTC au taux normal en vigueur en France et sont signalés par le sigle  .

(1) Coût selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès.

SOMMAIRE

1	LES FORFAITS DE SERVICES	
	- Artisan/Commerçant - Libre Convergence	4
	- Profession Libérale – Labelis – Labelis Santé - Labelis Santé +	4
	- Franchisé - Franchise & Vous	5
	- Viticulteur/Agriculteur - Vitilis	5
	- Auto-Entrepreneur	5
	- SCI (Société Civile Immobilière) professionnelle	5
	- Service Bancaire de Base	6
2	LES CARTES	
	- Cotisation Carte	7
	(hors forfaits de services)	
	- Les opérations par carte	7
	- Les opérations sur carte	7
3	LE COMPTE COURANT	
	- La vie du compte	8
	- Les frais et commissions de mouvement	8
	- Les opérations en espèces / remises de valeur	9
	- Les virements SEPA	9
	- Les prélèvements SEPA	10
	- Les opérations sur le compte	11
	- Les effets de commerce (papier)	11
	- Les autres services	11
	- Les dates de valeur	12
	- Les oppositions	12
	- Les incidents de fonctionnement	12
	- Saisie et saisie administrative à tiers détenteurs	13
4	LES ASSURANCES	14
5	LA BANQUE À DISTANCE	
	- Direct Ecureuil Pro / CE Net comptes	15
	- Sécurisation des opérations en ligne	15
	- CE NET remises	15
6	LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (CE NET EDI)	
	- EBICS	16
	- SWIFTNET	16
	- PE SIT	16
	- Virements SEPA télétransmis	16
	- Prélèvements SEPA télétransmis	16
	- Effets de commerce	16
7	L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE	
	- Monétique	17
	- CE BOOST PAY	17
	- CE BOOST FID	17
	- Paiement N fois sans frais	18
	- E-commerce	18
8	FINANCEMENT	
	- Financement bancaire court terme	19
	- Financement des investissements	20
	- Autres services liés aux crédits	21
9	L'INGÉNIERIE SOCIALE	23
10	LES COMPTES TITRES ORDINAIRES, PEA	
	- Les opérations sur Comptes Titres ordinaires, PEA	24
	- Les droits de garde	24
	- Les ordres de Bourse	25
	- Les autres tarifs	25
	- Les transferts de Comptes Titres ordinaires, PEA	25
11	LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS	26
12	LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
	- Achat /Vente de billets de banque étrangers (devises)	27
	- Opérations de change	27
	- Opérations au débit	27
	- Opérations au crédit	28
	- Les opérations spécialisées à l'international	28
13	PROCÉDURES DE SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE	29
14	ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ	
	- Les offres groupées de prestations ..	30
	- Les cartes de paiements	30
	- Produits et services à l'unité	30
15	LEXIQUE - GLOSSAIRE	31
16	VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE	34

1 LES FORFAITS DE SERVICES⁽¹⁾

DÉFINITION : Le forfait

Votre forfait (hors Auto-Entrepreneur) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte professionnel : tenue de compte, carnet de remise, convention de paiement sauf désaccord des effets de commerce domiciliés, assurance moyens de paiement Pro Plus, chéquier (renouvellement automatique en agence), envoi simple du chéquier, banque à distance, virements par Direct Ecureuil Internet Pro, relevé de compte décadaire, Sécuritéexpress, et la commission de mouvement pour Labelis Santé +.

➤ ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	23,45 €/mois	27,45 €/mois	-
Débit différé			33,45 €/mois
Sans carte	20,45 €/mois		

➤ PROFESSION LIBÉRALE – LABELIS – LABELIS SANTE – LABELIS SANTE + COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	23,45 €/mois	27,45 €/mois	-
Débit différé			33,45 €/mois
Sans carte	20,45 €/mois		

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS SANTÉ (Offre dédiée aux professions libérales de santé)

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	16,30 €/mois	19,55 €/mois	-
Débit différé			24,90 €/mois
Sans carte	13,50 €/mois		

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS SANTÉ + (Offre dédiée aux professions libérales de santé)

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	21,00 €/mois	25,00 €/mois	-
Débit différé			29,40 €/mois
Sans carte	18,00 €/mois		

1) Certains services inclus dans les forfaits peuvent être soumis à TVA. Les forfaits professionnels ne peuvent unitairement comprendre qu'une seule carte. Pour toute souscription supplémentaire, voir tarif des cartes bancaires unitaires en sus.



> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	23,45 €/mois	27,45 €/mois	–
Débit différé			33,45 €/mois
Sans carte	20,45 €/mois		

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	23,45 €/mois	27,45 €/mois	–
Débit différé			33,45 €/mois
Sans carte	20,45 €/mois		

> AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

Produits et services compris dans le forfait : tenue de compte, commission de mouvement, banque à distance, assurance moyens de paiement ProPlus, virement par DEI.

- Forfait Auto-Entrepreneur 9,95 €/mois

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE) PROFESSIONNELLE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI PRO

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	23,45 €/mois	27,45 €/mois
Débit différé		
Sans carte	20,45 €/mois	

BON À SAVOIR

Offre de bienvenue⁽²⁾

À l'ouverture de votre compte professionnel, la Caisse d'Épargne vous offre :

- 3 mois de gratuité sur la cotisation de votre forfait professionnel (Libre Convergence, Labelis, Labelis Santé, Labelis Santé +, Franchise & Vous, Vitilis),
- une réduction de 50% de la cotisation du forfait SCI Professionnelle si détention simultanée d'un autre forfait Professionnel.

Et toujours, un conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

1) Certains services inclus dans les forfaits peuvent être soumis à TVA. Les forfaits professionnels ne peuvent unitairement comprendre qu'une seule carte. Pour toute souscription supplémentaire, voir tarif des cartes bancaires unitaires en sus.

(2) Les clients détenteurs d'un forfait Auto-Entrepreneur et SBB ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

1 LES FORFAITS DE SERVICES⁽¹⁾

➤ SERVICE BANCAIRE DE BASE **Gratuit**

Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte : Ce service comprend :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires SEPA,
- Fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA,
- Les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte (Direct Ecureuil Internet Pro),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou au distributeur automatique de billets de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes,
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

2 LES CARTES



> COTISATION CARTE (HORS FORFAITS DE SERVICES)

CARTES DE PAIEMENT

Carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Visa Electron
Débit immédiat	49,00 €/an	135,00 €/an	-	Gratuit Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »
Débit différé			220,00 €/an	

> LES OPÉRATIONS PAR CARTE

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

> En euros dans une Caisse d'Épargne ou une autre banque située dans l'Union Européenne

- Retrait d'espèces en agence Caisse d'Épargne sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets **Gratuit**
de la Caisse d'Épargne ou des autres banques

> En devises

- Frais par retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'autres banques :
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Commission fixe **3,25 €**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'autres banques :
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Commission fixe **6,25 €**

Les retraits réalisés en euros au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant. Aucune commission de retrait n'est prélevée pour les transactions réalisées dans les pays (Suède et Roumanie) dont la monnaie est la Couronne Suédoise et le LEU Roumain.

PAIEMENTS PAR CARTE

> En euros dans la zone Euro **Gratuit**

> En devises ou en euros hors zone Euro (par transaction)

- Commission proportionnelle **2,90 %**
- Commission fixe **0,25 €**
- Maximum de perception par transaction **6,25 €**

Les paiements réalisés en euros au Kosovo et au Monténégro sont considérés comme étant des opérations en devises et sont donc soumis aux frais s'y référant. Aucune commission de paiement n'est prélevée pour les transactions réalisées dans les pays (Suède et Roumanie) dont la monnaie est la Couronne Suédoise et le LEU Roumain.

> LES OPÉRATIONS SUR CARTE

- Refabrication de la carte avant échéance **15,00 €/opération**
(suite à perte, vol, usage frauduleux, détérioration, modification d'état-civil)
- Mise en place d'un plafond exceptionnel (retrait distributeur ou paiement) **12,60 €/opération**
- Réédition/réactivation du code confidentiel **9,00 €/opération**
- Remise carte en agence **Gratuit**
- Frais d'envoi⁽¹⁾ de la carte en recommandé avec AR **9,00 €/envoi**
- Frais d'envoi⁽¹⁾ de carte et / ou de code confidentiel en tarif express **50,00 €/envoi**

(1) Tarif susceptible de modification selon l'évolution des tarifs pratiqués par la Poste.

3 LE COMPTE COURANT

> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant..... **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Relevés de compte courant au format papier selon périodicité
 - mensuelle **Gratuit**
 - journalière **63,60 €/trimestre**
 - hebdomadaire..... **13,10 €/trimestre**
 - décadaire..... **9,10 €/trimestre**
 - demande d'édition au guichet..... **3,80 €/relevé**
- Relevés de compte courant en ligne selon périodicité
 - mensuelle **Gratuit**
 - journalière **29,30 €/trimestre**
 - hebdomadaire..... **5,05 €/trimestre**
 - décadaire..... **3,00 €/trimestre**
- Frais de remises de chèque et carte en agence **Gratuit**
- Carnets de remises de chèque..... **Gratuit**
- Frais de destruction de chéquier ou de carte en cas de non-retrait..... **8,20 €/opération**
dans les 2 mois suivants la mise à disposition
- Frais d'envoi de chéquier à domicile :
 - envoi⁽¹⁾ par courrier simple (hors offres groupées de services)..... **2,45 €/envoi**
 - envoi⁽¹⁾ par recommandé avec A/R..... **8,00 €/envoi**
- Clôture de compte courant ou de forfait..... **50,00 €**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (hors offre groupée de services)..... **18,00 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽²⁾ **30,00 €/an**
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19
du Code monétaire et financier) **dans la limite du solde
créditeur du compte**
- Commission de mouvement **de 0,05 % à 0,25 % maximum**
**avec un minimum
de 18,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

(1) Tarif susceptible de modification selon l'évolution des tarifs pratiqués par la Poste.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.



➤ LES OPÉRATIONS EN ESPÈCES / REMISES DE VALEUR

DÉFINITION : Virements SEPA

Transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé notamment dans les Collectivités d'outre-mer. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre de virement et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire (+ 1 jour supplémentaire si virement papier).

- Remise d'espèces (hors agence) :
 - Service de ramassage des fonds **Nous consulter**
- Sécurexpress (offre groupée de prestations hors Forfaits Pro) **54,00 €/an** TVA
 - Comprenant :
 - Service coupe file et pochettes thermoformées **24,00 €**
 - Assurance recettes/dépôts⁽¹⁾ **27,40 €**
 - Dépôt jour/nuit **32,30 €**

➤ LES VIREMENTS SEPA

VIREMENTS SEPA ÉMIS (AU DÉBIT DU COMPTE)	En agence/ Par téléphone	Sur Internet
Frais par virement émis vers un compte Caisse d'Épargne :		
- occasionnel	Gratuit	Gratuit
- permanent	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement occasionnel vers un autre établissement bancaire <i>(frais par virement occasionnel automatisable émis dans l'UE)</i>	6,00 €	0,21 €⁽²⁾
Frais de mise en place d'un virement permanent (échancier) vers un autre établissement	7,50 €	NR⁽³⁾
Virement SEPA télétransmis (SCT)	Voir catégorie EDI⁽⁴⁾	
Frais modification/suppression d'un virement permanent (échancier)	7,50 €	Gratuit
Frais par virement permanent (échancier) :		
- intra-titulaire	Gratuit	NR⁽³⁾
- autre	1,50 €	NR⁽³⁾
Frais par virement de trésorerie	22,00 €	NR⁽³⁾
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort	12,00 €	NR⁽³⁾

(1) Cette assurance, attachée à Sécurexpress, est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) Gratuit dans le cadre d'une offre groupée de service.

(3) Non réalisable sur Direct Ecureuil Intemet Pro.

(4) Les échanges de données informatisées.

3 LE COMPTE COURANT

VIREMENTS SEPA REÇUS (AU CRÉDIT DU COMPTE)

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet
Frais par virement reçu d'un compte Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit
Frais par virement reçu d'un autre établissement bancaire	Gratuit	Gratuit

➤ LES PRÉLÈVEMENTS SEPA

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA ou dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

PRÉLÈVEMENTS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit
Service de gestion des créanciers (ajout/modification) :		
- Autorisés : liste blanche	12,00 €	12,00 €
- Non autorisés : liste noire	12,00 €	12,00 €
Frais à la charge du créancier :		
- Reversement émis à la demande du créancier suite à une opération de prélèvement SEPA REÇUS émis à tort	12,00 €/prélèvement maximum 500 €	12,00 €/prélèvement maximum 500 €
Frais à la charge du débiteur :		
- Opposition sur un ou plusieurs prélèvements avant la date d'échéance	12,00 €/prélèvement	12,00 €/prélèvement
Contestation sur prélèvement après date échéance :		
- recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur opération de prélèvement s'avérant non justifiée (à la charge du débiteur)	20,00 €/opération	20,00 €/opération
- recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur opération de prélèvement s'avérant justifiée (à la charge du créancier)		



DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier. Dès lors que le débit du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

PRÉLÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES REÇU (B2B)	En agence/ Par téléphone	Sur Internet
Frais de mise en place et d'enregistrement d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprise	10,00 €/opération	NR⁽¹⁾
Modification/retrait de consentement sur mandat prélèvement SEPA	10,00 €/opération	NR⁽¹⁾
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit

> LES OPÉRATIONS SUR LE COMPTE

- Frais d'émission d'un chèque de Banque sur compte courant **13,00 €/opération**

> LES EFFETS DE COMMERCE (PAPIER)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Frais pour paiement d'un effet émis par le client..... **Gratuit**
- Frais pour rejet d'effet pour motif technique..... **Gratuit**
- Frais pour rejet d'effet pour autre motif ou contestation de créance **18,00 €/opération**
- Frais pour bon à payer manuel..... **21,00 €/effet**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Frais par bordereau de remise **8,00 €**
- Frais par effet ou billet financier remis..... **4,60 €**
- Frais pour effet remis à l'encaissement impayé, prorogé, **17,00 €/effet**
modifié ou réclamé, changement de domiciliation.
- Frais pour remboursement anticipé de billet financier..... **17,00 €/billet**

> LES AUTRES SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne)..... **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes..... **144,00 €** TVA
- Informations comptables..... **57,80 €** TVA
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)..... **Gratuit**
- Frais de recherche de documents **17,50 €/unité**

(1) Non réalisable sur Direct Ecoreuil Intemet Pro.

3 LE COMPTE COURANT

➤ LES DATES DE VALEUR

■ Chèque remis.....	J + 1 ouvré⁽¹⁾
■ Chèque remis avec réserve d'encaissement sur compte courant	jusqu'à 15 jours calendaires
■ Chèque remis avec réserve d'encaissement sur livret	jusqu'à 15 jours calendaires
■ Chèque émis.....	J⁽¹⁾
■ Virement reçu	J⁽¹⁾
■ Virement émis, avis de prélèvement émis.....	J⁽¹⁾
■ Versement d'espèces, dépôt/retrait au guichet	J⁽¹⁾
■ Paiement par carte bancaire :	
- débit immédiat.....	J⁽¹⁾
- débit différé	J⁽¹⁾
■ Monétique.....	JR⁽¹⁾
■ Remise d'effet de commerce	J + 2 ouvrés⁽¹⁾

➤ LES OPPOSITIONS

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur.....	17,70 €/opération
■ Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur	27,10 €/opération
■ Frais d'opposition sur chèque(s) de banque.....	Gratuit

➤ LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

■ Commission d'intervention.....	9,00 €
	Plafond 27,00 €/jour

DÉFINITION : Commission d'intervention

C'est la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier.

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ⁽²⁾	12,10 €/opération
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :	
- frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi ⁽³⁾ par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi ⁽³⁾ en recommandé à la demande du client)	
- frais de dossier	
- les frais de rejet de chèque	
- frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire	
- frais postaux d'envoi ⁽³⁾ en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction	
- déclaration Banque de France	

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

JR : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

J : date de comptabilisation.

(2) Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. Ces frais sont appliqués dès lors que le chèque n'est pas rejeté. Si le chèque est finalement rejeté, cette tarification est comprise dans le forfait de rejet de chèque par chèque rejeté pour défaut de provision.

(3) Tarif susceptible de modification selon l'évolution des tarifs pratiqués par La Poste.



- frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- délivrance d'un certificat de non-paiement	
- blocage de provision	
- frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
Pour un chèque < ou égal à 50,00 €	21,00 €⁽¹⁾
Pour un chèque > à 50,00 €	41,00 €⁽¹⁾
dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €	
■ Frais suite à modification signalée par la Banque de France	29,80 €/opération
d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en interdiction bancaire par un autre établissement)	
■ Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision :	
- prélèvement < ou égal à 20,00 €	Montant de l'opération
(les frais ne peuvent excéder le montant du prélèvement)	
- prélèvement > à 20,00 €	11,00 €⁽¹⁾
■ Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables	9,00 €
■ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé	13,00 €
envoi ⁽²⁾ simple	
■ Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé	13,00 €
envoi ⁽²⁾ simple	
■ Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé	16,50 €
envoi ⁽²⁾ recommandé	
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	Gratuit
■ Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à un incident	17,20 €/opération
de paiement par carte sans inscription à la Banque de France	
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision	37,40 €/opération
de retrait de carte bancaire	
■ Frais sur impayé carte en vente à distance	70,00 €

➤ SAISIE ET SAISIE ADMINISTRATIVE À TIERS DÉTENTEURS

■ Frais par acte de saisie (hors comptable public) ⁽³⁾	126,00 €/acte
■ Frais par acte de saisie administrative à tiers détenteurs ⁽⁴⁾	10% du montant dû au Trésor Public Maximum 100,00 €

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention prélevée séparément.

(2) Tarif susceptible de modification selon l'évolution des tarifs pratiqués par La Poste.

(3) La saisie concerne la saisie-attribution, la saisie conservatoire, la saisie de valeurs mobilières, etc.

(4) Saisie notifiée par les comptables publics.

4 LES ASSURANCES



- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- IARD
 - Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
 - Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- PRÉVOYANCE
 - Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
 - Protection de l'Activité Professionnelle (PAP)⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
(contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'arrêt total ou temporaire d'activité du fait d'un dommage matériel atteignant le local professionnel ou de l'incapacité de la ou des personnes clés suite à un accident ou une maladie)
 - Pack Pro-T-G (offres entrant dans le cadre de la loi Madelin)..... **Nous consulter**
(Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾/Garanties Santé Côté Pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾/Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾)

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

(1) Assurance Moyens de Paiement et Sécurexpress Assurance, sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Macif-Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

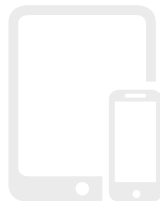
(4) Protection de l'Activité Professionnelle et Garanties Santé Côté Pro sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Prévoyance Pro est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APER, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

5 LA BANQUE À DISTANCE



➤ DIRECT ECUREUIL PRO / CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits,
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,
- Vous habilités certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de banque à distance (hors forfait/offre groupée de services) :	
- Direct Ecureuil Pro	Gratuit
- CE net Comptes	Nous consulter
- Service Digital Box ⁽¹⁾	Gratuit
- Service Instant Payment ⁽¹⁾	Nous consulter

BON À SAVOIR

En déplacement, consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur www.m.caisse-epargne.fr⁽²⁾, ou sur votre iPhone® 

➤ SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	216,00 € TVA
■ SOL par SMS (sécurisation des opérations en ligne par SMS)	Gratuit
■ SOL par lecture CAP (sécurisation des opérations en ligne par carte à puce) :	
un lecteur CAP gratuit et 1 ^{ère} carte Secur@cces gratuite la 1 ^{ère} année	
- Carte Secur@cces	12,00 €/an TVA
- Refabrication de carte Secur@cces	12,00 € TVA
- Lecteur CAP	7,00 € TVA
■ Frais de réédition/réactivation du code confidentiel	9,00 € TVA
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte Secur@ccès par la banque	Gratuit

BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne.

Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre agence.

➤ CE NET REMISES

■ Frais de mise en place du service	à partir de 50,00 €
■ Abonnement mensuel sans gestion de mandat	21,00 €/mois
■ Abonnement mensuel avec gestion de mandat	29,00 €/mois

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

(1) Sous réserve de commercialisation

(2) Coût selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès.

6 LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (CE NET EDI)



DÉFINITION : Le système d'échanges de données informatisées

Le système d'échanges de données informatisées permet, grâce à votre connexion Internet, avec la Caisse d'Épargne, la saisie de vos opérations, la gestion et le suivi des ordres en ligne, en toute sécurité, à tout moment et sans vous déplacer.

> EBICS

■ Frais de mise en place du service	à partir de 50,00 €	TVA
■ Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique	50,00 €/mois	
■ Abonnement mensuel EBICS T confirmation par signature électronique	50,00 €/mois	

> SWIFTNET

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct	Nous consulter
■ Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter

> PE SIT

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement mensuel	Nous consulter

> VIREMENTS SEPA • TÉLÉTRANSMIS

■ Frais par émission d'un virement SEPA occasionnel	0,21 €/opération
■ Frais par émission d'un virement SEPA jour	0,45 €/opération
■ Remise de virements confirmée par fax ou mail	5,00 €/remise
■ Frais par virement spécifique orienté trésorerie France	7,50 €/opération
■ Frais par virement tiers urgent	8,50 €/opération

> PRÉLÈVEMENTS SEPA • TÉLÉTRANSMIS

■ Remise de prélèvements confirmée par fax ou mail	5,00 €/remise
■ Remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit
■ Frais par prélèvement SEPA CORE émis	0,35 €/opération
■ Frais par prélèvement SEPA interentreprises (B2B) émis	0,35 €/opération
■ Frais de rejet sur prélèvement SEPA émis revenu impayé par télétransmission	7,00 €/opération
■ Frais d'attribution d'un ICS (Identifiant Créancier SEPA)	
- Demande d'attribution unitaire, modification, suppression	40,00 €/opération
- Demande d'attribution en masse (par fichiers)	120,00 €/fichier

> EFFETS DE COMMERCE

ENCAISSEMENT

■ Frais par bordereau de remise	4,50 €
■ Frais sur remise d'effets télétransmis confirmée par fax ou mail	5,00 €/remise
■ Frais par effet remis	0,45 €
■ Frais pour effet impayé, prorogé, modifié, réclamé, ou changement de domiciliation	17,00 €/effet

PAIEMENT

■ Frais pour paiement d'un effet émis par le client	Gratuit
■ Frais pour rejet d'effet pour motif technique	Gratuit
■ Frais pour rejet d'effet pour autre motif ou contestation de créance	18,00 €/effet
■ Frais pour bon à payer manuel	21,00 €/opération

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



➤ MONÉTIQUE



BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, ultra performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre conseiller professionnel. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

■ Terminal de Paiement Électronique (location, services).....	Nous consulter	TVA
- Commission de service commerçant.....	Nous consulter	
■ Relevé d'édition monétique selon périodicité.....	Nous consulter	
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).....	Gratuit	
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....	Gratuit	

➤ CE BOOST PAY⁽¹⁾⁽²⁾

DÉFINITION : Solution d'encaissement tout-en-un qui simplifie l'activité du commerçant, avec des options à télécharger sur www.ce-boost-pay.fr

■ Abonnement CE boost Pay.....	39,90 €/mois
■ Abonnement CE boost Pay Business.....	73,50 €/mois
■ Frais de dossier.....	50,00 €
	à la mise en service
■ Durée d'engagement de 48 mois, modalités de sortie du contrat.....	Nous consulter

➤ CE BOOST FID⁽²⁾

DÉFINITION : CE BOOST FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

■ Module Analytique :	
- Frais d'inscription	Gratuit
- Abonnement	5,00 €/mois/point de vente
■ Module Fidélité :	
- Frais d'inscription	150,00 €/point de vente
- Abonnement	49,00 €/mois/point de vente
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.	
■ Module Fidélité + :	
- Frais d'inscription	150,00 €/point de vente
- Abonnement	79,00 €/mois/point de vente
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.	

(1) CE boost Pay et CE boost Pay Business sont des offres de Natixis Payment Solutions distribuées par la Caisse d'Épargne - Natixis Payment Solutions : société anonyme au capital de 53 559 264,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Etablissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Prestation soumise à la TVA au taux normal en vigueur en France.

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> PAIEMENT N FOIS SANS FRAIS

■ Droit d'entrée payable en une seule fois la 1 ^{ère} année	65,00 €
■ Commission pour paiement en 3 fois	3,00 %/sommes différées
■ Commission pour paiement en 4 fois	3,30 %/sommes différées

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler en 3 ou 4 fois sans frais.

> E-COMMERCE

■ Je Paie en Ligne	Nous consulter
■ PAYPLUG ⁽¹⁾	Nous consulter
■ SP Plus.....	Nous consulter
■ SP Plus Pro Expert	Nous consulter

(1) Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

8 FINANCEMENT



➤ FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS DE DOSSIER

- Taux d'intérêt.....	Nous consulter
- Frais de dossier.....	1 %/an
(création et renouvellement)	minimum de 85,00 €/dossier

BON À SAVOIR

Le décompte des intérêts débiteurs - agios est calculé sur la base de 365 jours (ou 366 jours, si année bissextile). Lorsque le taux débiteur est calculé à partir d'un indice auquel s'ajoute une marge, il est convenu que dans l'hypothèse où l'indice ci-dessus serait inférieur à zéro, cet indice sera alors réputé égal à zéro. Applicable aux concours suivants : découvert, escompte commercial, escompte de billet financier, mobilisation de créances professionnelles, engagement par signature. Les frais de dossier sont calculés sur la base du montant du financement.

DÉCOUVERT

■ Commission d'engagement payable d'avance trimestriellement	1 %
■ Commission sur le plus fort découvert (calcul et prélèvement trimestriel)	0,10 % maximum
■ Commission de dépassement sur autorisation (calcul et prélèvement trimestriel)	3,50 % maximum
■ Commission d'immobilisation (calcul et prélèvement trimestriel)	1 % maximum
■ Intérêts débiteurs sans autorisation (prélevés par trimestre)	Taux de seuil de l'usure

ESCOMPTE COMMERCIAL ET ESCOMPTE DE BILLET FINANCIER

■ Commission d'engagement payable d'avance annuellement	1 %
■ Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts	10 jours
■ Perception minimum d'intérêts par effet	6,00 €

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Commission d'engagement payable d'avance annuellement	1 %
■ Frais par acte de cession	20,00 €/opération
■ Traitement de la créance cédée	17,00 €/opération
■ Frais par notification (avec ou sans acceptation)	32,70 €/opération
■ Frais pour incident de paiement de la créance	60,00 €/opération
■ Frais de prorogation, modification, réclamation	30,00 €/opération

AFFACTURAGE

■ Gestion du poste clients	Nous consulter
----------------------------	-----------------------

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients

LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

■ Commission de risque payable d'avance annuellement	2 %
	100,00 € minimum
■ Frais de dossier sur acte simple : caution de marché, caution de loyer, aval, avenant	1 %
	60,00 € minimum
■ Frais de dossier sur acte spécifique : caution fiscale, judiciaire douane, Agrimer, ONF, fournisseurs, etc.	1 %
	120,00 € minimum
■ Frais de dossier sur garantie de passif	1 %
	350,00 € minimum

8 FINANCEMENT

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Taux d'intérêt et frais de dossier	
- Taux d'intérêt	Nous consulter
- Frais de dossier ⁽¹⁾	1 %/an
	150,00 €/dossier minimum

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

■ Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €
■ Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du tribunal de Commerce).....	23,00 €
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	250,00 €
■ Lettre d'information aux cautions.....	35,00 €/crédit/caution/an
■ Annulation ou modification d'assurance.....	50,00 €
■ Mainlevée d'opposition ⁽²⁾	Gratuit
■ Mainlevée d'opposition ⁽³⁾	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel ⁽²⁾	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel ⁽³⁾	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) ⁽²⁾	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) ⁽³⁾	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...)	50,00 €
■ Changement d'adresse postale y compris NPAI	35,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren).....	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽⁴⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire).....	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽⁵⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽⁴⁾ :	
- de chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- de prélèvement à chèque	250,00 €
- de prélèvement à virement.....	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽⁴⁾	50,00 €
	(1^{ère} gratuite)

(1) Les frais de dossier sont dus à la mise en place, ou renouvellement lors d'une modification/avenant et en cas d'annulation du contrat de prêt.

(2) Contrat couvert par notre assurance groupe.

(3) Contrat non couvert par notre assurance groupe.

(4) Sous réserve d'acceptation de l'opération

(5) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.



■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes).....	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽¹⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire.....	50,00 €

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

➤ AUTRES SERVICES LIÉS AUX CRÉDITS

LES FRAIS DE GARANTIE

S'y ajoutent le cas échéant les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Frais d'acte de garantie perçus lors de la mise en place ou du renouvellement..... (hypothèque, PPD, nantissement de compte, caution personne physique et morale, cession daily)	90,00 €/acte
■ Gage de véhicule, nantissement de matériel et warrants.....	175,00 €/acte
■ Gage sur flotte de véhicule et sur matériels multiples et chaîne de production	Nous consulter
■ Nantissement de Fonds de Commerce, d'actions ou de parts sociales	350,00 €/acte
■ Frais d'hypothèque fluviale, maritime et aérienne.....	350,00 €/acte
■ Nantissement de valeurs donné en garantie d'un contrat de prêt :	
- Valeurs Caisse d'Épargne	100,00 €/acte
- Autres valeurs (hors parts sociales Caisse d'Épargne).....	150,00 €/acte
■ Frais de relance sur justificatif de garantie non fourni	26,00 €
■ Information annuelle aux donneurs de cautions	35,00 €
(par caution, par crédit et par an) à la charge de l'emprunteur	105,00 € maximum

ASSURANCES

■ Délégation d'assurance décès invalidité	250,00 €/assuré
■ Modification d'assurance vers organismes extérieurs	350,00 €/assuré

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET MAINLEVÉE

■ Demande de décompte de remboursement de prêt	50,00 €
■ Mainlevée d'hypothèque (frais réels en sus).....	100,00 €/acte
■ Mainlevée de nantissement (frais réels en sus) :	
- Valeurs Caisse d'Épargne	100,00 €/acte
- Autres valeurs	100,00 €/acte
■ Autres mainlevées (frais réels en sus).....	100,00 €/acte

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

8 FINANCEMENT

AVENANTS

- Modification du quantième ou du compte de prélèvement **1% du capital restant dû
50,00 € minimum**
- Modification du taux, report d'échéance, modification d'une garantie..... **1% du capital restant dû
200,00 € minimum**
ou de l'emprunteur (frais réels en sus)
- Restructuration, réaménagement **1% du capital restant dû
200,00 € minimum**
(frais réels en sus)

DUPLICATAS ET ATTESTATIONS

- Duplicata d'un contrat **26,00 €**
- Duplicata d'un tableau d'amortissement..... **26,00 €**
- Délivrance d'une attestation..... **26,00 €**
- Récapitulatif des versements effectués..... **50,00 €**

AUTRES

- Convention inter-crédanciers **300,00 €**
(dans le cas d'un prêt octroyé par plusieurs établissements bancaires)
- Frais de relance échéance de crédit impayée **19,00 €/lettre**

9 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOi⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOi).
L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants..... **Nous consulter**
- Titres de services (Titres restaurant, CESU préfinancé, Titres cadeaux)
Les offres Titres de services de la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs (Titre restaurant, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titre Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.
Le dirigeant (avec ou sans salarié) bénéficie également, à titre personnel, du CESU préfinancé..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises. PERCO-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

10 LES COMPTES TITRES ORDINAIRES, PEA

➤ LES OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ORDINAIRES, PEA

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Frais de participation de tenue de Compte Titres et / ou PEA applicables..... **24,00 €/an** TVA
aux comptes présentant un solde à zéro au 31/12/2020

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères..... **Nous consulter**
(taux de courtage - minimum de perception).
- OPCVM/FIA⁽²⁾ :
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **30,00 €**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti **Gratuit**
ou à promesse
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

➤ LES DROITS DE GARDE TVA

- Portefeuille composé uniquement de parts sociales..... **Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Épargne **26,00 €/an**
- Portefeuille composé de valeurs autres établissements
 - Minimum de perception **39,00 €/an**
 - Maximum de perception..... **290,00 €/an**
 - Commission proportionnelle (valeurs au 31/12/2020)..... **0,25 %**
 - Commission fixe par ligne **4,30 €**
- Frais de tenue et de gestion de compte⁽³⁾ d'instruments financiers inactif **Application des droits de garde (cf. ci-dessus)**
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre Compte Titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Les droits de garde 2020 sont calculés sur la valeur des titres arrêtée au 31/12/2020 et seront prélevés en début d'année 2021.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) / Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



> LES ORDRES DE BOURSE

	En agence	Par Internet
Minimum de perception	17,50 €	8,00 €
Taux de courtage	1,50 %	0,50 %
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	11,10 €	Gratuit
Ordre annulé	11,30 €	Gratuit

> LES AUTRES TARIFS

- Envoi de relevé :
 - Relevé de portefeuille trimestriel et/ou relevé de plus-values **Gratuit**
sur vente de titres année N-1
- Bourse Esprit Ecureuil
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service « Prise de bénéfices » **10,00 €/an**
 - Assurance Moins-Values Bourse Esprit Ecureuil⁽¹⁾ **7,00 €/an**
 - Cotisation forfaitaire annuelle **12,00 €/an**

> LES TRANSFERTS DE COMPTES TITRES ORDINAIRES, PEA

- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque..... **110,00 €€**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au client. Vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

(1) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

11 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS



Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier en toute sécurité vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux..... **Nous consulter**

12 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



➤ ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

Opération réservée à la clientèle de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.....	Cours affiché
■ Vente de pack en sus	3,00 €/opération
■ Achat de billets étrangers.....	Cours affiché

➤ OPÉRATIONS DE CHANGE

BON À SAVOIR

Vous souhaitez réaliser vous-même vos opérations de change en quelques clics ? Avec Clickn Trade le site de la Caisse d'Épargne entièrement dédié au change, vous passez vos ordres et consultez les cours de change en temps réel.

■ Commission de change (achat ou vente de devises)	
- Commission de change - contre-valeur ≤ 75 000 €	0,050 %
- Minimum de perception	17,00 €
- Commission de change - contre-valeur > 75 000 €	
- 1 ^{ère} tranche : contre-valeur de 0 à 75 000 €	0,050 %
- 2 ^{ème} tranche : contre-valeur au-delà de 75 000 €	0,025 %
■ Change à terme	
- Frais de mise en place	30,00 €
- Frais de mise en place Change à Terme À Préavis Plus	50,00 €

BON À SAVOIR

Le Change à Terme À Préavis Plus répondra à vos besoins si vous souhaitez figer votre cours de change tout en bénéficiant de souplesse sur la date et les montants échangés. Vous mettez en place une enveloppe de devises dans laquelle vous puisez au fur et à mesure de vos besoins.

➤ OPÉRATIONS AU DÉBIT VIREMENT INTERNATIONAL⁽¹⁾

BON À SAVOIR

Virement émis dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays destinataire ou virement émis vers un pays situé hors de la zone SEPA quelle que soit la devise.

■ Virements papier :	
- Taux de commission de service :	0,10 %
- Minimum de perception	25,00 €
- Maximum de perception	80,00 €

(1) Commission de change en sus

12 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- Virements télétransmis :
 - Taux de commission de service : **0,10 %**
 - Minimum de perception **20,00 €**
 - Maximum de perception **60,00 €**
- Commission pour virement émis tout frais **25,00 €**
au donneur d'ordre (forfait en sus)

PAIEMENT D'UN CHÈQUE OU D'UN EFFET DE COMMERCE (REMISE LIBRE) PAYABLE À L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES⁽³⁾

- Commission de présentation **45,00 €**
- Commission de service **0,15 %**
minimum 45,00 €
- Autres commissions (prorogations, avis de sort...) **45,00 €**
- Commission d'impayé / frais d'irrégularités **0,05 %**
minimum 45,00 €

> OPÉRATIONS AU CRÉDIT VIREMENT INTERNATIONAL⁽¹⁾

- Commission de service **0,10 %**
minimum 25,00 €
maximum 80,00 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

- Encaissement de chèques étrangers :
 - Taux de commission de service **0,10 %**
 - Minimum de perception chèque sauf bonne fin (SBF)⁽²⁾ **35,00 €**
 - Minimum de perception chèque crédité après encaissement (CAE)⁽³⁾ **80,00 €**
- Impayé sur chèque étranger **0,05 %**
50,00 € minimum
- Frais supplémentaires éventuels facturés **Frais au réel**
par les correspondants étrangers

> LES OPÉRATIONS SPÉCIALISÉES À L'INTERNATIONAL

- Crédit documentaire import et export, garanties internationales, etc..... **Nous consulter**

(1) Commission de change en sus

(2) Chèque Sauf Bonne Fin (SBF) : crédit immédiat au compte du bénéficiaire dès réception du chèque (dans le cas d'un impayé de la banque émettrice, le chèque sera débité).

(3) Chèque crédité après encaissement (CAE) : crédit ferme et définitif après réception des fonds de la banque de l'émetteur.

13 PROCÉDURES DE SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE⁽¹⁾



LE COMPTE COURANT

> LA VIE DU COMPTE

■ Ouverture de compte	30,00 €
■ Clôture de compte ⁽²⁾	100,00 €
■ Frais annuels d'actualisation administrative, juridique et comptable du dossier	175,00 €/an TVA

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

■ Commission de tenue de compte	30,00 €/mois
---------------------------------------	--------------

> LES EFFETS DE COMMERCE (PAPIER)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Frais pour rejet d'effet pour autre motif ou contestation de créance	40,00 €/opération
------------------------------------------------------------------------------	-------------------

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Frais par bordereau de remise	14,00 €
■ Frais pour effet remis à l'encaissement impayé, prorogé, modifié ou réclamé, changement de domiciliation	25,00 €/effet

> LES AUTRES SERVICES

■ Frais de recherche de document	30,00 €/unité
----------------------------------------	---------------

LA BANQUE À DISTANCE⁽³⁾

> CE NET REMISES

■ Abonnement mensuel sans gestion de mandat	30,00 €/mois
---------------------------------------------------	--------------

LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (CE NET EDI)

> EFFETS DE COMMERCE

ENCAISSEMENT

■ Frais par effet remis	0,90 €/effet
-------------------------------	--------------

FINANCEMENT

> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DECOUVERT

■ Commission sur le plus fort découvert (calcul et prélèvement trimestriel) ⁽⁴⁾	0,20%
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais par acte de cession	35,00 €/opération
-----------------------------------	-------------------

(1) Tarification spécifique applicable aux clients placés en procédure de sauvegarde de justice ou de redressement judiciaire ; cette tarification est hors forfait et sera prélevée à part et en sus de l'abonnement à un éventuel forfait.

(2) Tarification applicable à tout compte ouvert après la procédure de sauvegarde de justice ou de redressement judiciaire.

(3) Hors coût fournisseur d'accès internet.

(4) Commission calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois, prélèvement trimestriel.

14 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



➤ LES OFFRES GROUPÉES DE PRESTATIONS⁽¹⁾

LE SERVICE ASSOCIATION⁽²⁾

Produits et services compris dans le forfait :

Service chéquier, relevé de compte, tenue de compte, assurance moyens de paiement, gestion à distance des comptes (Direct Ecureuil Interne Pro)

■ Cotisation **3,50 €/mois**

LE FORFAIT ASSOCIATIS ESSENTIEL⁽²⁾

Produits et services compris dans le forfait :

Rémunération du compte⁽³⁾, tenue de compte, relevé de compte décadaire, Banque à Distance (Direct Ecureuil Internet Pro), carnet de remise, renouvellement automatique du chéquier, envoi simple du chéquier, assurance moyens de paiement, seuil de perception d'Agios de 5,00 €, assistance et protection juridique du bureau.

■ Cotisation **8,25 €/mois**

➤ LES CARTES DE PAIEMENT

■ Carte de retrait Associatis⁽²⁾ **20,00 €/an**

➤ PRODUITS ET SERVICES À L'UNITÉ

■ Clôture de compte ou de forfait	Gratuit
■ Rémunération du compte ⁽³⁾	Nous consulter
■ Frais de tenue de compte (prélevés par trimestre)	7,00 €/mois
■ Relevé de compte décadaire	7,65 €/trimestre
■ Carnet de remise	Gratuit
■ Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
■ Banque à distance (Direct Ecureuil Internet Pro) :	
- abonnement Direct Ecureuil Internet Pro	5,00 €/mois
- virement vers un compte Caisse d'Épargne d'un autre titulaire (Direct Ecureuil Internet Pro)	Gratuit
- virement occasionnel ordinaire SEPA (Direct Écureuil Internet Pro)	Gratuit
■ Assurance Moyens de paiement des Associations ⁽⁴⁾	16,30 €/an
■ Protection et Assistance juridique ⁽⁴⁾	60,00 €/an
■ Commission de mouvement (prélevée par trimestre)	0,10 %/mois
■ Sécurexpress Assurance ⁽⁴⁾	27,40 €/an

Pour votre information, les autres opérations et services bancaires sont présentés dans cette brochure, ainsi que dans la brochure "Conditions tarifaires applicables aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2021", disponible en agence.

(1) Certains services inclus dans l'offre forfaitaire peuvent être soumis à la TVA.

(2) La commercialisation du forfait Service Association et de la carte de retrait Associatis ainsi que l'arrêt de la commercialisation du forfait Associatis Essentiel sont prévus courant 2021.

(3) Le service de rémunération du compte de dépôt est suspendu depuis le 01/01/2015.

(4) Assurance Moyens de paiement des Associations, Protection et Assistance juridique, Sécurexpress Assurance sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.



15 LEXIQUE - GLOSSAIRE

ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

BIC (BUSINESS IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier une institution bancaire ou une entreprise.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

COMMISSION DE DEPASSEMENT DE DECOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMMISSION DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

COMMISSION DU PLUS FORT DECOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date anniversaire.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créances professionnelles « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau.

Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie).

Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

15

LEXIQUE - GLOSSAIRE

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

DÉCOUVERT AUTORISÉ

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT

Refus du paiement d'un prélèvement par la banque ou l'établissement de paiement du fait généralement d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client. On parle également de refus d'exécution par la banque ou l'établissement de paiement.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.



SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit Compensation REtail
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG)

Articles R 314-1 et suivants du code de la consommation. Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros : en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours, avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %, des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert), une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification.

SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Les 34 Pays SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 28 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin.

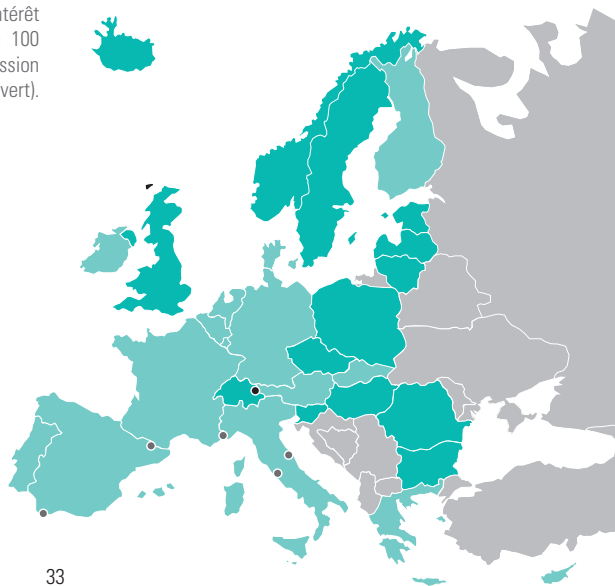
En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin font partie de l'espace SEPA.

Principauté et micros États actuellement hors zone SEPA :

Andorre, Vatican, Gibraltar.

 Pays de la zone euro

 Pays de la zone SEPA





16 VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre Chargé d'Affaire est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Relations Clients** :

Par courrier	Par internet	Par téléphone
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes 1, parvis Corto Maltese CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex	Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant : www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ [région Aquitaine Poitou-Charentes] Rubrique «numéros utiles» -«Service Relations Clients»].	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous [10] jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

LE RECOURS EN MEDIATION : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre centre d'affaires et du Service Relations Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles ...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr ⁽¹⁾

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
http://www.amf-france.org ⁽¹⁾	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation : **le médiateur de l'assurance**.

Par internet	Par courrier
https://www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

(1) Coût selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

CONSEILS PRATIQUES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽¹⁾⁽²⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 32 41⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr⁽³⁾



(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur téléphonique.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances.

(3) Coût selon fournisseur d'accès Internet.



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500 euros - Siège social : 1, parvis Corto Maltese - CS 31271 - 33076 Bordeaux cedex – RCS Bordeaux n°353 821 028 – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche – Tour Kupka B – 92919 Paris La Défense cedex. Version mise à jour : 1^{er} janvier 2021.

